



AVIS À LA BATELLERIE

Code des transports L 4241-3

Publié sur le site : <http://voies-navigables.bretagne.bzh>

Voie navigable : Blavet

Titre : Restriction de mouillage pour l'année 2020

Avis n° : 2020 - BNB-B- 008

du: 24 juin 2020

Secteur (bief) : 1 à 28

Point(s) kilométrique(s) : du PK [] + [] au PK [] + []

Fait(s) à signaler :

Vu le code des Transports et notamment l'article L4241-3;

Considérant la présence d'atterrissements dans le chenal de navigation limitant le mouillage ;

Considérant que la Région ne sera pas en mesure d'obtenir au cours de l'année 2020 l'autorisation au titre du code de l'environnement de curer le chenal de navigation pour rétablir le mouillage de 1,60 m ;

Considérant que, en l'absence de l'autorisation précitée, le rétablissement des profondeurs dans le chenal a été limité à l'écrêtement des atterrissements ponctuels entravant totalement la navigation ;

Le présent avis annule et remplace les avis 2020-BNB-B-005 en date du 29 mai 2020 et 2020-BNB-B-007 en date du 9 juin 2020;

Les usagers sont informés qu'à compter du vendredi jeudi 25 juin les restrictions de mouillage jusqu'au 25 octobre 2020 sont :

- Du bief 1 des Recollets (Pontivy) au bief 28 de Polvern (Hennebont) : 1.05m

Avis émis par : Subdivision Blavet, canal de Nantes à Brest